



FFvolley

**COMMISSION CENTRALE
DES STATUTS ET REGLEMENTS
(réunion télématique)**

PROCES-VERBAL N° 14 DU 14 AVRIL 2018

SAISON 2017/2018

Présents :

Gérard MABILLE, Président

Sabine FOUCHER, Jean-Paul DUBIER, Sylvain GILBERT, Philippe BEUCHET, Claude GANGLOFF, Didier DECONNINCK

Assistent :

Nathalie LESTOQUOY, Claude ROCHE, Membre du Conseil de Surveillance

Mme CHERKASHINA Elizaveta née le 02/06/1991 licence 2166389 - Club « LE HAVRE ESTUAIRE VOLLEY BALL « (0761509)

Compte tenu de la situation sportive et administrative de Mme CHERKASHINA le club : Le Havre Estuaire Volley-Ball demande sa qualification comme JIFF (joueuse issue de la formation française).

Après prise de connaissance du dossier :

- Historique des licences de Mme CHERKASHINA depuis sa première licence prise le 29/04/2015 au club Paris Amicale Camou
- Le mail de la Fédération Russe de Volley-Ball confirmant que Mme CHERKASHINA n'a jamais été licenciée en Russie
- La déclaration sur l'honneur de Mme CHERKASHINA attestant qu'elle n'a jamais été licenciée dans un autre pays que la France

Conformément à l'article 33 du Règlement des Licences et des GSA, « Est considéré comme JIFF tout joueur qui a pris sa première licence de volley-ball en France », la CCSR décide d'attribuer le Statut de JIFF à Mme Elizaveta CHERKASHINA dès la présente saison 2017/2018.

Le Président de la CCSR
Gérard MABILLE

Adopté par le Conseil d'Administration du 28/04/2018
Date de diffusion : 17/04/2018 (AA) puis 03/05/2018 (VD)
Auteur : Gérard MABILLE